



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E12094

VALABLE JUSQU'AU 11/06/2024

ÉDITÉ LE 10/04/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/11/1995

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/01/2000
100 000

Raison sociale : CORBET-GORREGUES

401 RUE BARTHELEMY THIMONNIER
50180 AGNEAUX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COUTANCES 2000B02750

Siret : 402 829 451 00028

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 306080

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000011162443204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000011162443204

Téléphone : 02 33 57 21 36

Portable : 06 08 60 28 89

Fax : 02 33 57 58 91

Site Internet :

E-mail : accueil@corbetgorregues.fr

Responsabilité légale :
FAVRAY THIERRY GÉRANT

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2022

Effectif moyen : 35

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3132 PROB	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	19/01/2023
3152 PROB	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	19/01/2023
3213	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité supérieure) Mention RGE	13/03/2024
3272	Tôle d'acier nervurée (tan) avec étanchéité en membrane en feuilles (Technicité confirmée) Mention RGE	19/05/2022
3813	Parois en bardages complexes (Technicité supérieure) Mention RGE	27/03/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	19/01/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	19/01/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.